



Dde accord posé compteur supplémentaire

Par Sylbes

Bonjour

Je possède 2 studios dans un immeuble en copropriété.

Je n'ai qu'un seul compteur électrique et je souhaite en faire un, par Enedis, afin que chaque studio soit dépendant.

Dois je demander l'accord des autres copropriétaires ?

Merci pour votre réponse

Par AGeorges

Bonsoir Sylbes,

Vos deux studios constituent-ils un seul lot ?

(notez que si vous voulez couper un lot en deux, sans que cela ait un impact au niveau des parties communes, vous en avez le droit sans autorisation AG.)

S'il s'agit de deux lots différents, en principe, la pose d'un compteur va imposer deux actions :

- 1 action chez vous que vous êtes libre de faire faire
- 1 action au niveau de la colonne montante. En principe, depuis une loi récente, les colonnes montantes sont la propriété d'Enedis. Ils n'ont donc besoin de l'autorisation de personne pour y intervenir.

Le dernier point vient de la loi ELAN avec application définitive en novembre 2020. Ce n'est donc plus un simple principe.

Par Sylbes

Bonjour

Il s'agit de 2 lots, vendus séparément.

Merci pour votre réponse